

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 14

Absents : 12

- dont suppléé(s) : 1

- dont représenté(s) : 7

Votants : 22

- dont « pour » : 22

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le quatorze juin se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, GARCIER-RICHAUD Hélène, PIGNATEL Agnès (*quitte la séance après la question n°11 en ayant donné pouvoir à Mme DONNEAUD Chantal*), BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal (*quitte la séance après la question n°17*), MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, REYNAUD Frédéric et CAPEL Denis (*arrivé après la question n°9*).

EXCUSES : Mmes BALLADUR Clarisse *ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence*, BANCILLON BOË Fabienne *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie*, MATTERA Wendy, OCCELLI Chloé *ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*, OKROGLIC Dominique *ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine*, MM. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, FRANQUEBALME Jean-Pierre, OLIVERO Albert *suppléé par M. MARTIN Jacques*, et GASTON Arnaud *ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis*.

ABSENTS : Mme JACQUES Elisabeth, M. TRON Jean-Michel

SECRETARE DE SEANCE : Mme REYNAUD Sandra.

N° ordre : 16**Délibération n°2023/103****OBJET : RECONDUCTION DE L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000 SUR LA PERIODE 2023-2026 - DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FEADER POUR LA MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS.**

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2023/102 prise lors de cette même séance portant renouvellement de la candidature de la CCVUSP pour la période 2023/2026 à l'animation des sites Natura 2000 FR9301525 COSTE PLANE/CHAMPEROUS – FR 9301529 « DORMILLOUSE/LAVERQ - FR9301524 « HAUTE-UBAYE/MASSIF DU CHAMBEYRON ET FR9301526 « TOUR DES SAGNES/VALLON TERRES PLEINES- ORONAYE » ;

CONSIDERANT le coût prévisionnel lié à cette opération (hors frais de structure) estimé à 326 510.60 € pour la convention d'animation sur 3 ans ;

CONSIDERANT que les dépenses de rémunération concernent deux postes, celui de chargé(e) de mission Natura 2000 (cat. A) et celui de technicien(ne) agroenvironnement (cat. B) ;

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver le nouveau plan de financement établi pour la convention unique relative aux quatre sites, comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES POUR LA CONVENTION SUR 3 ANS :

Poste	Dépenses prévisionnelles	Taux de dépenses prévisionnelles	Dépenses présentées plafonnées	Taux de dépenses présentées plafonnées
Prestations de service et frais de sous-traitance	44 000,00 €	13,48%	44 000,00 €	13,48%
Dépenses de rémunération	282 510,60 €	86,52%	282 510,60 €	86,52%
Coûts indirects (15% de la dépense de rémunération)	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Frais de déplacement (5% de la dépense de rémunération)	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Total des montants présentés	326 510,60 €	100,00%	326 510,60 €	100,00%

RECETTES PREVISIONNELLES PAR CONVENTION SUR 3 ANS :

Recettes	Montant sollicité	Taux
Autofinancement public :	0,00 €	0,00%
Aide Région PACA :	65 302,12 €	20,00%
FEADER :	261 208,48 €	80,00%
Total des ressources :	326 510,60 €	100,00%

VU l'appel à projet FEADER relatif à la mesure 7 « Protéger les sites à haute valeur naturelle Natura 2000 » et aux types d'opérations 7.1, 7.6.3 et 7.6.4 « Établissement des plans de gestion des sites NATURA 2000, Animation des plans de gestion, Animation des contrats Natura 2000 » ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 12 juin 2023 ;

Sur proposition de Jacques FORTOUL, vice-président,

Après délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- **SOLLICITE** les concours financiers de l'État et de l'Union Européenne au titre des fonds FEADER.
- **AUTORISE** la Présidente à diligenter les procédures administratives nécessaires et à signer tous les actes afférents à l'exécution de la présente délibération.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits afférents à cette opération au budget principal de la CCVUSP dès que les subventions sollicitées seront acquises.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

